

Paroisse de l'Exaltation de la Sainte Croix

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dimanche 19 juillet 2020 à 13h30

salle de la paroisse protestante des Eaux-Vives

5, place de Jargonnant 1207 Genève

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et prière.
2. Allocution de Mgr Irénée, recteur de la Paroisse.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er septembre 2019.
4. Ratification de l'adoption des nouveaux statuts et des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1er septembre 2019.
5. Rapports du Recteur, du Trésorier, des Vérificateurs aux comptes sur l'exercice 2019.
6. Discussion et vote sur ces rapports.
7. Election des membres du Conseil de Paroisse (dont le Trésorier et le Marguillier, le Secrétaire est désigné ensuite par le conseil et parmi les membres élus).
8. Election des Vérificateurs aux comptes.
9. Fixation de la cotisation.
10. Divers.

Le Conseil de Paroisse rappelle que l'article 21 des nouveaux statuts dispose que :

L'Assemblée Paroissiale annuelle est réputée valide en présence d'un quorum d'au minimum deux tiers des membres de la paroisse. Si les membres de la paroisse présents ne parviennent pas à constituer le quorum requis, l'Assemblée Paroissiale annuelle est automatiquement reconvoquée une heure plus tard le même jour et sera considérée valide quel que soit le nombre de membres présents.